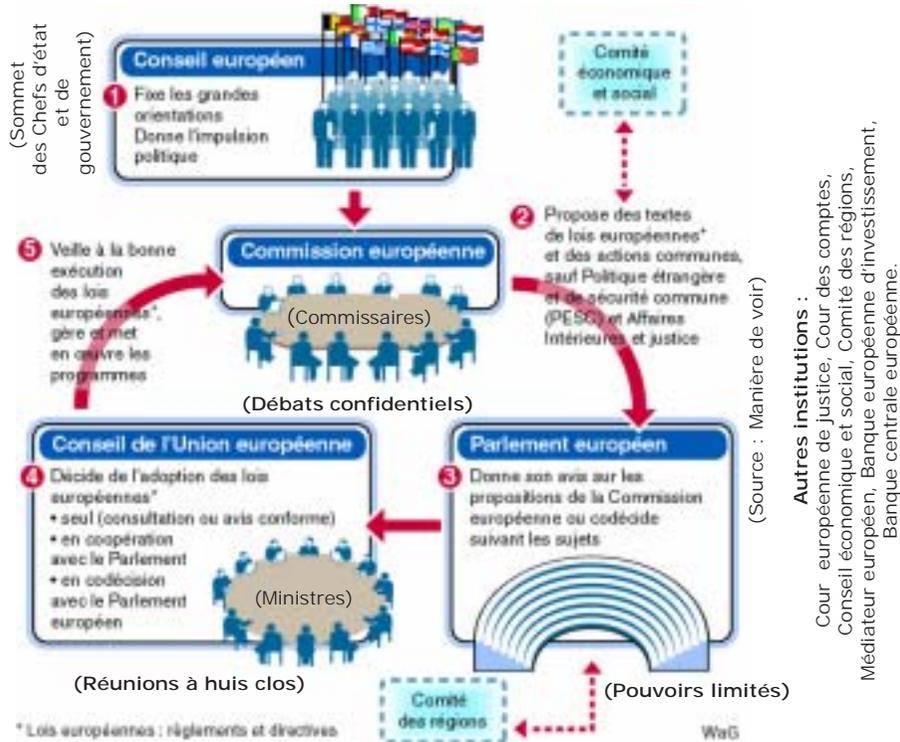




Les institutions actuelles pour une Europe à 15



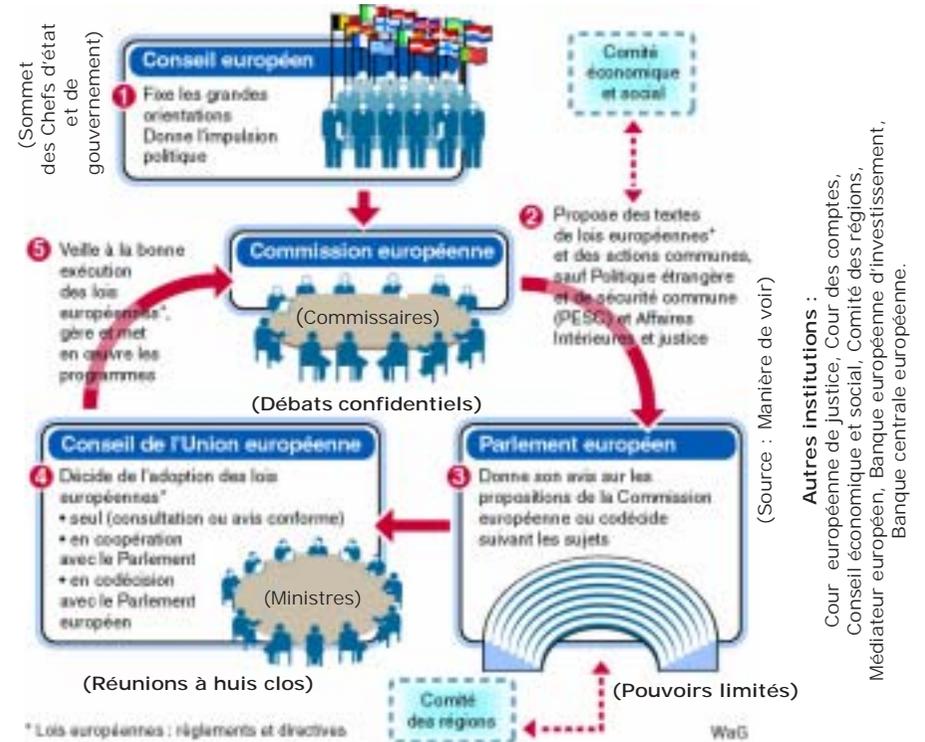
Quelle Europe pour demain ?

En mai 2004, l'Europe sera constituée de 25 pays.

Le projet de Traité Constitutionnel, issu du travail de la Convention européenne présidée par Valéry Giscard d'Estaing, pourrait être adopté en juin 2004 à Bruxelles par le Conseil européen des 25 pays membres.



Les institutions actuelles pour une Europe à 15



Quelle Europe pour demain ?

En mai 2004, l'Europe sera constituée de 25 pays.

Le projet de Traité Constitutionnel, issu du travail de la Convention européenne présidée par Valéry Giscard d'Estaing, pourrait être adopté en juin 2004 à Bruxelles par le Conseil européen des 25 pays membres.

Que propose le projet de traité constitutionnel ?

- Des modifications sur le plan du fonctionnement des institutions.
- Une fusion des différents traités dans un seul et unique traité constitutionnel.
- des « ouvertures » par rapport au fonctionnement actuel concernant :
 - les pouvoirs accrus du Parlement européen, le fonctionnement transparent du Conseil des ministres, un certain droit d'initiative des citoyens.

Mais, la démocratisation proposée est très insuffisante :

- Le Conseil des ministres cumule toujours les pouvoirs législatif et exécutif .
- La Commission européenne conserve l'exclusivité de l'initiative législative .
- Le contrôle des «compétences exclusives» de l'Union, (budgétaire, monétaire, commerciale et de la concurrence) n'est pas assuré par le Parlement européen.
- Les pouvoirs accordés aux syndicats et associations sont très insuffisants.

Ce qui ressort de ce projet de traité constitutionnel

«L'Union offre à ses citoyennes et à ses citoyens un espace de liberté, de sécurité et de justice sans frontières intérieures et un **marché unique où la concurrence est libre et non faussée**» (objectifs de l'Union article I-3)

- Primat de la « concurrence libre et non faussée » sur toute autre norme,
- Subordination de tous les services y compris des services publics à ces règles de concurrence,
- Affirmation que le libre-échange correspond à l'« intérêt commun »,
- Interdiction de toute restriction aux mouvements de capitaux,
- Affaiblissement du pouvoir politique devant le pouvoir économique,
- Les droits sociaux sont en régression (pas de salaire minimum garanti),
- La Banque centrale européenne reste indépendante.....

Ce traité constitutionnel entérine pour de très nombreuses années une politique ultralibérale s'imposant aux 25 pays, ce qui exclut toute alternative économique budgétaire et monétaire, c'est-à-dire toute alternative politique.

Ce qui est inacceptable car :

Une constitution se limite normalement à définir un cadre institutionnel permettant le choix entre des politiques différentes voire contradictoires.

Et les directives européennes ?

La majorité des lois votées au Parlement français sont le résultat de décisions prises en Conseil des ministres de l'Union.

**Nous sommes tous concernés par l'avenir de l'Europe.
Attac se prononce résolument pour un référendum.**

Attac : Association pour une taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens
Attac-Isère - Siège social : Maison des Associations
6, rue Berthe-de-Boissieux – 38000 GRENOBLE / Boîte vocale : 04 76 47 32 81
Site internet : www.local.attac.org/attac.38 / Email : attac38@attac.org
Permanences : MDA les mecredis a.m. et café le Glacier à Grenoble, 18h-20h

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

Que propose le projet de traité constitutionnel ?

- Des modifications sur le plan du fonctionnement des institutions.
- Une fusion des différents traités dans un seul et unique traité constitutionnel.
- des « ouvertures » par rapport au fonctionnement actuel concernant :
 - les pouvoirs accrus du Parlement européen, le fonctionnement transparent du Conseil des ministres, un certain droit d'initiative des citoyens.

Mais, la démocratisation proposée est très insuffisante :

- Le Conseil des ministres cumule toujours les pouvoirs législatif et exécutif .
- La Commission européenne conserve l'exclusivité de l'initiative législative .
- Le contrôle des «compétences exclusives» de l'Union, (budgétaire, monétaire, commerciale et de la concurrence) n'est pas assuré par le Parlement européen.
- Les pouvoirs accordés aux syndicats et associations sont très insuffisants.

Ce qui ressort de ce projet de traité constitutionnel

«L'Union offre à ses citoyennes et à ses citoyens un espace de liberté, de sécurité et de justice sans frontières intérieures et un **marché unique où la concurrence est libre et non faussée**» (objectifs de l'Union article I-3)

- Primat de la « concurrence libre et non faussée » sur toute autre norme,
- Subordination de tous les services y compris des services publics à ces règles de concurrence,
- Affirmation que le libre-échange correspond à l'« intérêt commun »,
- Interdiction de toute restriction aux mouvements de capitaux,
- Affaiblissement du pouvoir politique devant le pouvoir économique,
- Les droits sociaux sont en régression (pas de salaire minimum garanti),
- La Banque centrale européenne reste indépendante.....

Ce traité constitutionnel entérine pour de très nombreuses années une politique ultralibérale s'imposant aux 25 pays, ce qui exclut toute alternative économique budgétaire et monétaire, c'est-à-dire toute alternative politique.

Ce qui est inacceptable car :

Une constitution se limite normalement à définir un cadre institutionnel permettant le choix entre des politiques différentes voire contradictoires.

Et les directives européennes ?

La majorité des lois votées au Parlement français sont le résultat de décisions prises en Conseil des ministres de l'Union.

**Nous sommes tous concernés par l'avenir de l'Europe.
Attac se prononce résolument pour un référendum.**

Attac : Association pour une taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens
Attac-Isère - Siège social : Maison des Associations
6, rue Berthe-de-Boissieux – 38000 GRENOBLE / Boîte vocale : 04 76 47 32 81
Site internet : www.local.attac.org/attac.38 / Email : attac38@attac.org
Permanences : MDA les mecredis a.m. et café le Glacier à Grenoble, 18h-20h

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique